



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2022-005

23 février 2022

OBJET : AVENANT N°1 : RÉHABILITATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET CONSTRUCTION ÉCOLE MATERNELLE A SAINT-REMY-SUR-ORNE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Considérant l'étude de faisabilité de Panneaux Photovoltaïques faite en mai 2021, il est demandé une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre d'une installation de panneaux photovoltaïques intérieure à 36 KWc sur la toiture de l'école maternelle.

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant suivant :

Montant du marché initial :	170 512.50 € HT
Mission Diagnostic :	7 450.00 € HT
Mission OPC :	22 735.00 € HT
AVENANT N°1 :	4 200.00 € HT (2.46 %)
Nouveau montant du marché :	204 897.50 € HT
TVA 20 % :	40 979.50 €
TTC :	245 877.00 € TTC

Les prix sont entendus « valeur marché ». La part dévolue aux cotraitants n'est pas modifiée.

Le délai global d'exécution du marché est modifié pour une durée supplémentaire de six mois.

ARTICLE 2 :

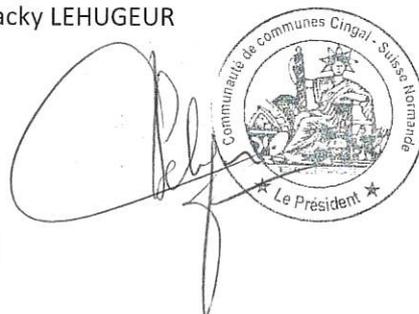
De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire
- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220223-DEC-005-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Affichage : 05/04/2022